



MÉMOIRE ADRESSÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2017 *formulées par la* FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

Sommaire

Dans la présente communication, nous fournissons au gouvernement du Canada des recommandations novatrices portant sur le moyen d'utiliser des sites et des immeubles anciens pour stimuler l'économie, créer des emplois valorisants et contribuer à assurer la durabilité de l'environnement dans des collectivités urbaines, rurales et éloignées. Elles aideraient les entreprises et les citoyens canadiens à maximiser leur contribution à la croissance économique du pays en utilisant des mesures qui stimulent l'investissement privé et attirent la philanthropie.

Recommandation 1 : Fonds de contrepartie « Ce lieu importe » : 5 millions de dollars pour encourager la philanthropie des citoyens et des entreprises à l'égard des lieux historiques, tout en stimulant des projets qui créent des emplois.

Recommandation 2 : Crédits d'impôt écohistoriques pour promouvoir l'investissement des personnes et des entreprises dans l'écologisation et la réfection des lieux historiques.

La réfection des bâtiments et des sites historiques est une occasion importante de stimuler l'investissement privé et de créer de nouveaux emplois, tout en causant moins de répercussions sur l'environnement que d'autres mesures de stimulation. En plus de préserver et d'améliorer les quartiers et la qualité de vie, ces investissements contribuent à bâtir une société résiliente, créative et diversifiée — outre son avantage supplémentaire de renouveler le patrimoine en vue du 150^e anniversaire de la Confédération.

Personne-ressource :

Natalie Bull, directrice générale
Fiducie nationale du Canada
Tél. 613-237-1066, poste 222
nbull@nationaltrustcanada.ca

RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BUDGET DE 2017

formulées par la

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

Introduction

Les lieux patrimoniaux sont une ressource inexploitée. Situés dans des centres urbains, des petites villes et des régions éloignées, les lieux patrimoniaux procurent de grandes possibilités à titre de fondation pour le développement régional, les activités culturelles et touristiques, les infrastructures sociales et la création d'emplois verts. Du plus modeste au plus grandiose, les édifices patrimoniaux racontent l'histoire du Canada mieux que tout manuel scolaire — ils illustrent la beauté et la diversité de notre pays. Ils sont les pierres angulaires de notre identité nationale.

Les preuves montrent clairement un lien entre **l'investissement dans le patrimoine, la croissance économique et la création d'emplois** : la réfection génère un nombre d'emplois supérieur de plus de 21 % (en comptant les emplois spécialisés) qu'un même investissement pour une nouvelle construction¹. La réfection du patrimoine entraîne également moins de « fuites » économiques à l'extérieur du Canada pour l'achat de marchandises étrangères².

Les lieux patrimoniaux attirent des **touristes** au Canada et on prévoit une croissance du nombre de voyageurs américains voulant visiter des sites patrimoniaux au Canada, qui atteindrait 12,3 millions d'ici 2025. Les édifices du patrimoine remis en état renforcent **l'identité locale**, augmentent la vitalité culturelle, accueillent des **logements abordables** et offrent des services **d'incubation aux petites entreprises**.

Fait tout aussi important, les investissements dans la rénovation des édifices patrimoniaux contribuent à **la lutte contre le changement climatique**³. La réfection et la réutilisation des édifices tirent parti des investissements antérieurs en matériaux et en énergie, réduisent le gaspillage lié à la construction et à la

¹ Par exemple, dans une étude étasunienne de 2010, *The Delaware Historic Preservation Tax Credit Program : Good for the Economy, Good for the Environment, Good for Delaware's Future*, on constate qu'un investissement d'un million de dollars dans la réfection de propriétés historiques crée 14,6 emplois tandis qu'un investissement d'un million de dollars dans une nouvelle construction crée 11,2 emplois — une différence de 30 %. Dans une étude de 2011, aux États-Unis, *Good News in Tough Times : Historic Preservation and the Georgia Economy*, on constate qu'un million de dollars en activités économiques crée 18,1 emplois de réfection de lieux patrimoniaux, par rapport à 14,9 emplois pour une nouvelle construction — une différence de 21 %.

² Différentes études empiriques en Allemagne et aux États-Unis montrent que les travaux de réfection ont une meilleure concentration de main-d'œuvre que les nouvelles constructions. Les industries de la construction de ces pays estiment généralement les coûts en accordant 50 % à la main-d'œuvre et 50 % au matériel pour les nouvelles constructions, tandis que les projets de réfection du patrimoine allouent de 60 % à 80 % des coûts à la main-d'œuvre (M. Jörg Haspel, *Built Heritage as a Positive Location Factor – Economic Potentials of Listed Properties*, ICOMOS, 2011; Donovan Rypkema, *Heritage Conservation and the Local Economy*, Global Urban Development Magazine, 2008.) En effet, quand la Fiducie du patrimoine ontarien (FPO) a examiné ses projets de réfection des 20 dernières années, elle a constaté que jusqu'à 90 % des coûts des projets avaient été affectés à la main-d'œuvre (FPO, *Cultural Heritage – Proposals for Ontario Cultural Strategy*, déc. 2015).

³ Selon le *sixième rapport du Canada sur les changements climatiques* (2014), les immeubles canadiens forment le troisième secteur émetteur de GES, derrière les secteurs du pétrole et du transport.

démolition⁴, et diminuent l'effet environnemental causé par les nouveaux projets. Une étude récente montre qu'il faut entre 10 ans et 80 ans pour qu'un nouvel immeuble « vert » compense les effets négatifs sur l'environnement entraînés par sa construction.

Recommandation 1 : Fonds de contrepartie « Ce lieu importe » : 5 millions de dollars pour encourager la philanthropie des citoyens et des entreprises pour des lieux historiques, tout en stimulant des projets qui créent des emplois

Les organisations communautaires et les organismes de bienfaisance sont attirés par les lieux patrimoniaux, car ces derniers offrent des espaces créatifs situés à des emplacements centraux; car ils incarnent les récits sur la collectivité et les valeurs communes; et car ils fournissent un sentiment d'appartenance et de continuité pour les Canadiens.

Un financement de démarrage rapide du gouvernement a contribué à transformer le Poste de pompiers numéro 2 à Moncton, au Nouveau-Brunswick, en une infrastructure sociale essentielle à la communauté. L'édifice historique a subi une réfection créative pour offrir des services aux jeunes à risque, et on a même utilisé la phase de réfection pour enseigner des compétences de réfection d'édifices à une équipe de jeunes provenant d'un établissement correctionnel à proximité. Le financement de démarrage du gouvernement représente également le moteur de réussite principal des projets de revitalisation des centres-villes. À Maple Creek, en Saskatchewan, un investissement de démarrage modeste de 150 000 \$ pour la régénération axée sur le patrimoine a permis de lancer 18 nouvelles entreprises et a entraîné des investissements de plus de 2 millions de dollars dans la réfection d'édifices.

Il existe des milliers d'endroits où un financement de démarrage pourrait débloquer un potentiel économique et du capital social en plus de créer des emplois locaux dans des communautés urbaines, rurales et éloignées :

- Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a désigné plus de ses 450 phares historiques comme excédentaires aux besoins du gouvernement, et souhaite les transférer à des groupes communautaires.
- Chaque communauté au Canada est confrontée à un raz-de-marée d'édifices religieux superflus.
- Des milliers d'autres types d'immeuble – palais de justice, établissements scolaires, musées – sont aussi cédés par différents ordres de gouvernement.
- Les sites patrimoniaux autochtones recèlent un grand potentiel pour le tourisme éducatif et culturel.

Grâce à un financement de démarrage, beaucoup de ces endroits ont le potentiel d'accueillir des entreprises sociales ou des infrastructures culturelles, d'attirer du tourisme et d'enraciner la culture et l'identité.

La création d'un guichet pour les fonds de contrepartie fédéraux, de concert avec des groupes communautaires et des organismes de bienfaisance, visant des projets patrimoniaux qui le méritent

⁴ Une étude de 2005 de Statistique Canada révèle que 12 % de tous les déchets résidentiels et non résidentiels (un total de 3 371 880 tonnes) proviennent des activités de construction, de rénovation et de démolition. Seuls 16 % ou 555 352 tonnes sont détournés.

élargirait le potentiel d'investissements locaux et stimulerait la création de nouveaux emplois dans les régions urbaines, rurales et éloignées⁵.

Nous proposons l'intégration d'un financement de démarrage de 5 millions de dollars au budget de 2017 qui servira à attirer et à égaler des dons de 5 millions de dollars visant des lieux patrimoniaux effectués par des particuliers et des entreprises privées, et à stimuler des projets qui créent des emplois. Le fonds de 10 millions de dollars dédié aux projets visant le patrimoine entraînera des retombées économiques supplémentaires d'environ 14 millions de dollars – un rendement sur le capital de 300 % par rapport au montant que nous recommandons d'investir dans le budget de 2017⁶.

Nous proposons d'utiliser un mécanisme novateur et hautement performant pour distribuer les fonds de contrepartie. **CE LIEU IMPORTE** (www.thisplacematters.ca/fr) est une plateforme conçue pour bâtir la capacité du secteur des organisations communautaires et caritatives du Canada, et tirer parti du potentiel important de la philanthropie des entreprises, du sociofinancement et des médias sociaux. La Figure 1 ci-dessous illustre des exemples de résultats extraordinaires obtenus à l'occasion d'un projet pilote en 2015.

Le financement de démarrage fédéral offert par l'entremise de cette plateforme pourrait attirer des dons de particuliers et d'entreprises en plus de susciter une attention accrue des médias : l'année dernière, la Fiducie nationale du Canada a investi un peu plus de 90 000 \$ de ses fonds propres et a recueilli avec succès un montant supplémentaire de 290 000 \$ pour 52 lieux patrimoniaux partout au Canada et a suscité l'excitation de millions de Canadiens.

Les gouvernements fédéraux d'autres pays ont constaté les avantages de ces investissements. **Save America's Treasures** est un programme américain en place depuis une décennie qui a investi 220 millions de dollars fédéraux pour récolter 330 millions de dollars de sources privées, ce qui a contribué à la conservation de 900 structures historiques et à la création de 16 000 emplois.

Il existe des précédents canadiens en matière d'utilisation de fonds fédéraux pour stimuler la philanthropie et stimuler des projets et des investissements locaux :

- Patrimoine canadien a déjà un programme de fonds de contrepartie, mais il est limité aux dons de contrepartie et n'est accessible qu'aux organismes du milieu des arts.
- Pour répondre à la crise de réfugiés syriens et envoyer des secours aux sinistrés en Haïti, le gouvernement du Canada a mis sur pied des fonds de contrepartie en vue de stimuler les dons du secteur privé.

⁵ Les groupes communautaires et les organismes de bienfaisance sont confrontés à des obstacles colossaux pour trouver un financement de démarrage permettant de stimuler la réfection de structures et de sites patrimoniaux. Par exemple, le Programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 place les organismes à but non lucratif qui proposent des projets patrimoniaux modestes en concurrence avec des arénes, des gymnases, des piscines et des terrains de sport. Le site Web de FedDev Ontario fait état de 1 100 demandes pour un financement total de 260 millions de dollars pour le premier cycle – presque 6 fois les fonds disponibles. En outre, l'admissibilité annoncée a plus tard été élargie pour inclure des routes, des activités de gestion des déchets et des aéroports locaux, ce qui augmente la concurrence pour les fonds.

⁶ Selon les Multiplicateurs de dépenses et multiplicateurs fiscaux (tableau A2.1) pour l'« Investissement dans l'infrastructure » de l'Annexe 2 – Incidence économique des mesures budgétaires.

Un fonds national « Ce lieu importe » – et un fonds de contrepartie correspondant du gouvernement du Canada – stimulerait la philanthropie, le soutien des entreprises et les dons du secteur privé; simplifierait le transfert des phares excédentaires par le gouvernement fédéral; et créerait des emplois.

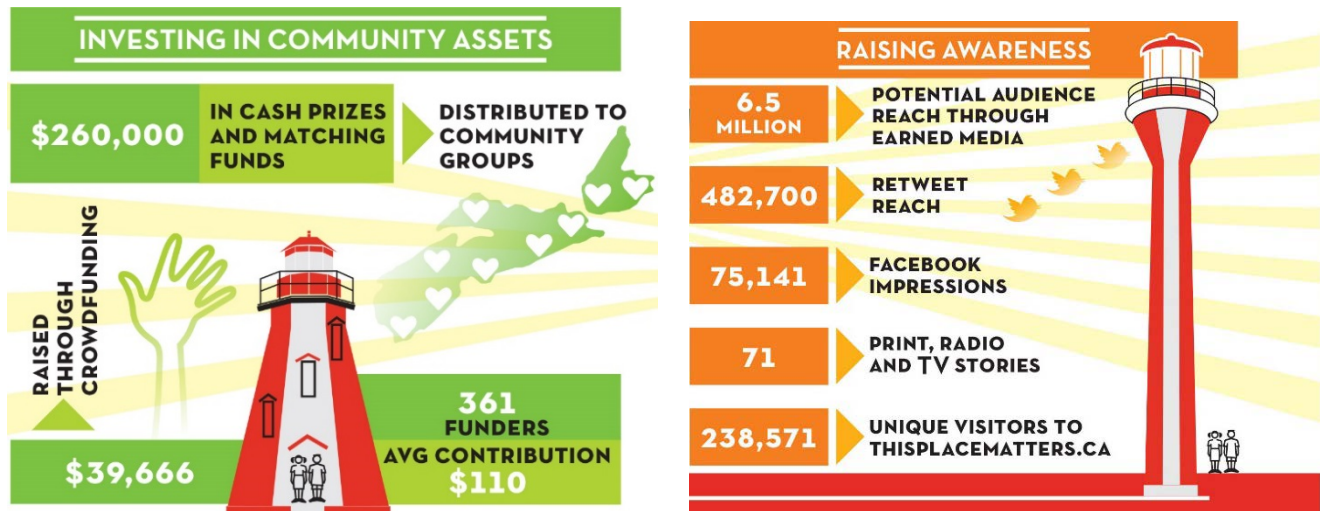


Figure 1 : Un projet pilote mené en 2015 par l'entremise de la plateforme CE LIEU IMPORTE a démontré comment un financement de démarrage modeste et les fonds de contrepartie peuvent donner le coup d'envoi aux investissements locaux, renforcer la capacité et générer des effets positifs.

Recommandation 2 : Crédits d'impôt écohistoriques pour promouvoir l'investissement des personnes et des entreprises dans l'écologisation et le renouvellement de lieux historiques

Le Canada a besoin de politiques qui créent une économie forte, protègent l'environnement et éliminent les incidences sur le climat. Le recyclage et la réutilisation des immeubles existants – notre plus grand bien de consommation – offre une excellente occasion d'atteindre ces objectifs⁷. Nous sommes reconnaissants de l'intérêt du gouvernement envers les mesures qui utilisent le système fiscal pour stimuler les investissements privés dans les édifices patrimoniaux. Des études canadiennes montrent continuellement qu'un crédit d'impôt pour la réfection du patrimoine permettrait de générer une croissance des recettes fédérales nettes d'ici deux ans.

Introduire un crédit d'impôt remboursable pour la réfection à l'intention des entités commerciales qui investissent dans des propriétés anciennes et du patrimoine :

Aux États-Unis, il existe une industrie concurrentielle en plein essor en raison de la création, il y a 30 ans, d'un crédit d'impôt fédéral de 20 % pour la réfection d'édifices patrimoniaux. Le programme de crédit d'impôt pour la réfection d'édifices historiques aux États-Unis est reconnu à l'échelle mondiale pour son succès continu en stimulation de l'investissement privé. Environ 24 milliards de dollars en crédits fédéraux ont généré plus de 28,6 milliards de dollars en recettes fiscales fédérales supplémentaires et ont réussi à attirer plus de 117 milliards de dollars en investissements privés (un ratio de 5 à 1 entre investissement privé et crédits d'impôt). Entre-temps, les crédits ont contribué à créer 2,5 millions d'emplois et de préserver 40 300 propriétés historiques.

L'économie canadienne tirerait des avantages d'une version canadienne de cette mesure de stimulation économique éprouvée – une proposition qui a un large soutien des gouvernements provinciaux et territoriaux, de 33 municipalités et de la Fédération canadienne des municipalités.

Dans un programme pilote pancanadien conçu pour « mettre à l'épreuve » les bienfaits d'une incitation fiscale visant le patrimoine, le Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales (FFPPC) a offert des incitations financières pour attirer l'intérêt des promoteurs aux édifices abandonnés. Les résultats sont impressionnants : la contribution fédérale de 21,5 millions de dollars, répartie sur 49 projets, a réussi à attirer un montant équivalent à plus de 8 fois la somme initiale en investissements du secteur privé (177,2 millions de dollars) et a permis de donner à des édifices historiques comme Centerbeam Place, à Saint John, de nouvelles utilisations dynamiques. Grâce au FFPPC, on dispose des outils nécessaires pour lancer un crédit d'impôt canadien pour la réfection.

Créer un crédit d'impôt non remboursable de réfection à l'intention des propriétaires d'édifices patrimoniaux

Aussi, il existe déjà une infrastructure pour administrer un programme comme l'ancien Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (CIRD), qui pourrait être la base pour lancer rapidement une

⁷ Un rapport de 2012 de la National Trust for Historic Preservation – *The Greenest Building: Quantifying the Environmental Value of Building Reuse* – permet de constater que les réductions de l'empreinte écologique de la réutilisation par rapport aux nouvelles constructions varient entre 4 à 46 % quand on compare des immeubles ayant le même niveau de rendement énergétique.

nouvelle mesure ciblée qui stimule l'investissement visant la réfection de propriétés existantes⁸. Près de 3 millions de Canadiens se sont prévalus du CIRP lancé en 2009, avec une demande moyenne de 700 \$. Ce crédit a généré environ 4,3 milliards de dollars en activités économiques.

Nous remercions sincèrement les membres du Comité permanent des finances pour l'examen des présentes recommandations.

⁸ On compte environ 3 014 995 immeubles résidentiels construits avant 1960 au Canada. On estime que 10 %, soit 300 000 immeubles, sont soit reconnus comme des sites patrimoniaux, ou pourraient potentiellement le devenir.

À propos de la Fiducie nationale du Canada

La Fiducie nationale du Canada, un organisme de bienfaisance enregistré, dispose d'un long bilan dans le renouvellement communautaire ainsi que de nouveaux outils pour la collecte de fonds créative. Nous favorisons la promotion d'une approche énergique et dynamique de la conservation du patrimoine en tenant compte de la justice sociale, de l'environnement, des habitudes de vie durables et de la diversité culturelle du Canada.

Personne-ressource :

Natalie Bull, directrice générale

Tél. : 613-237-1066, poste 222

nbull@nationaltrustcanada.ca